



Comité de projet de la Ferme Eolienne du Moulin Neuf

Commune de Cormainville

Marion BOUBEAUD – Baptiste CHARLET – Vincent GODEFROY – 10/06/2025





| Sommaire

01 CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

02 DESCRIPTION DU PROJET

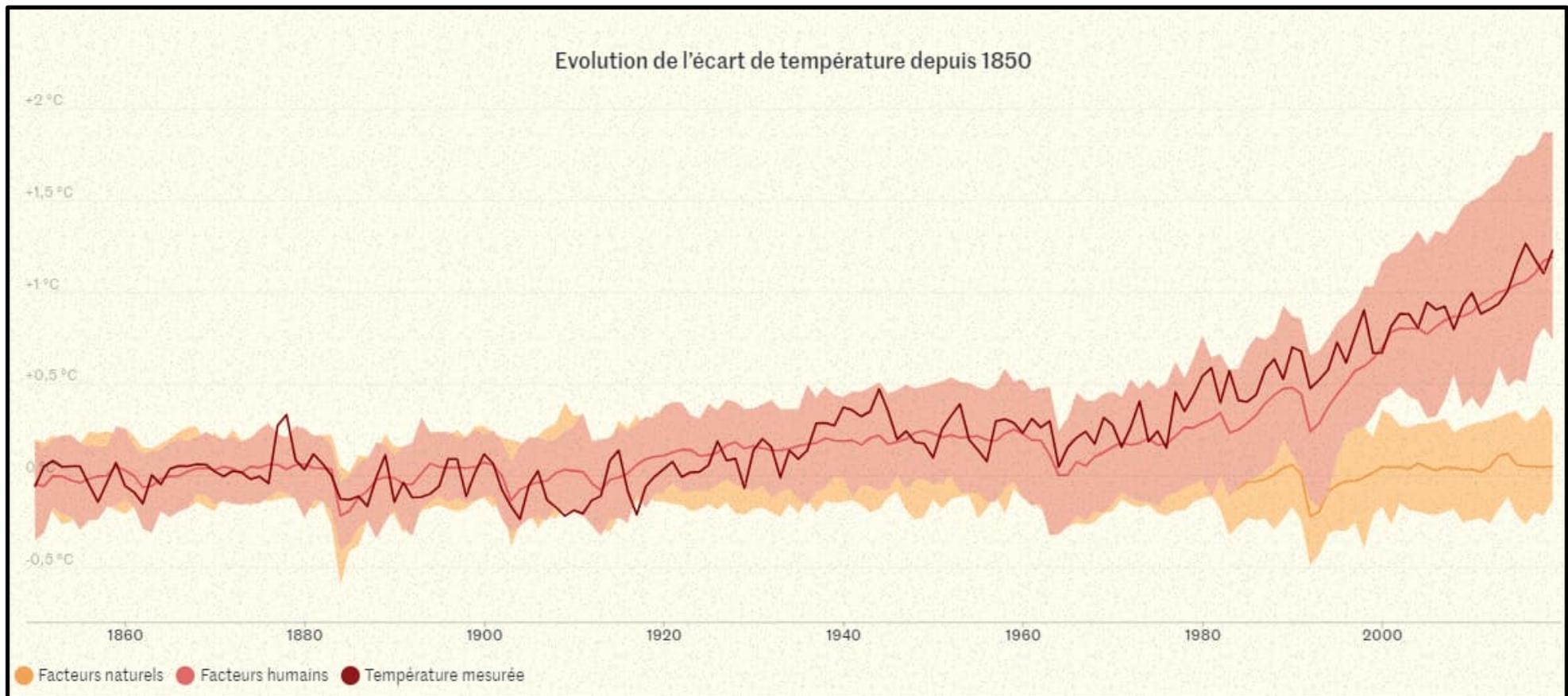
03 VOTRE INTERLOCUTEUR

04 LE COMITE DE PROJET



01 Contexte énergétique

Le contexte climatique



Source : Le Monde – Comprendre le réchauffement climatique

Contexte énergétique

Description du projet

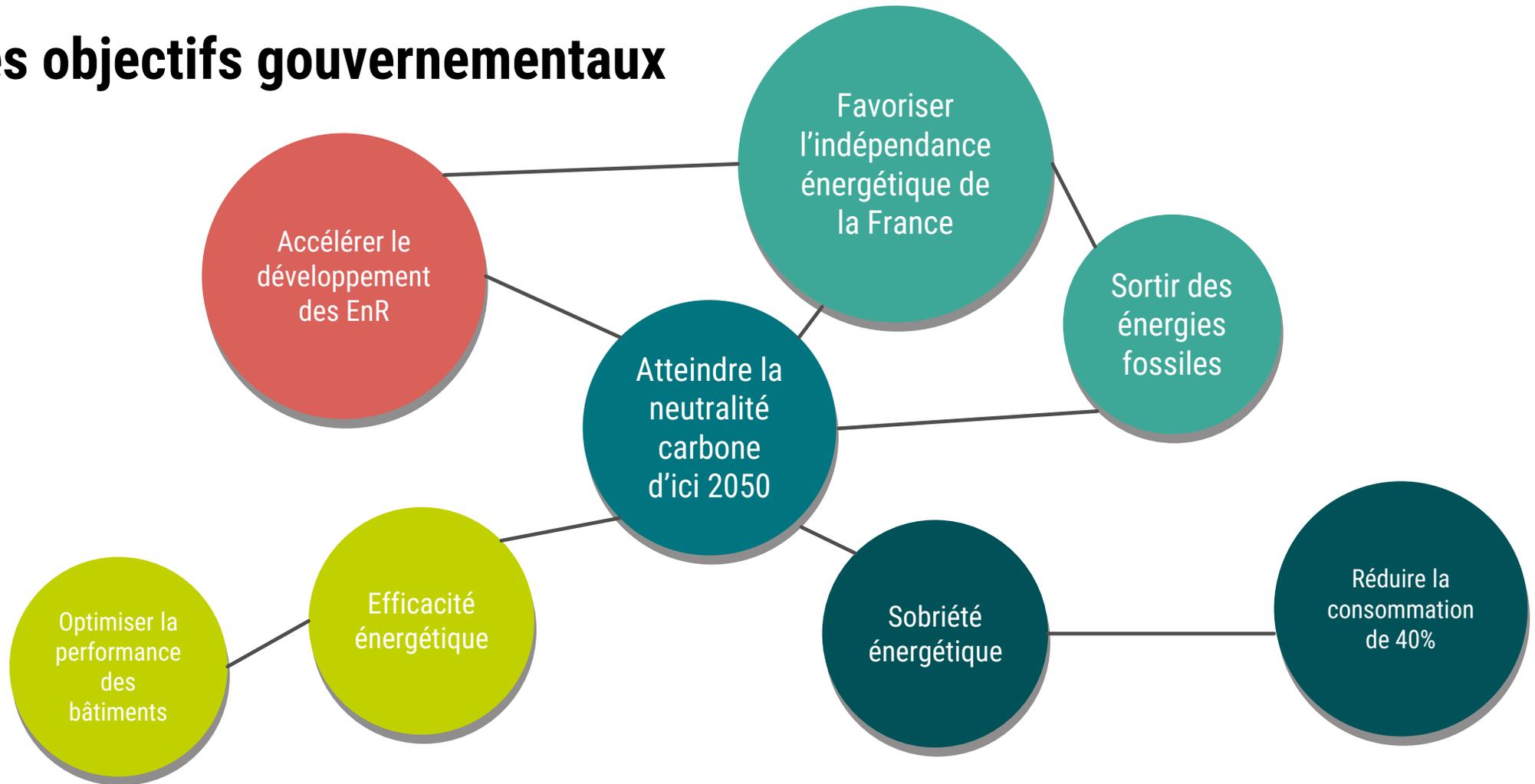
Votre interlocuteur

Le comité de projet

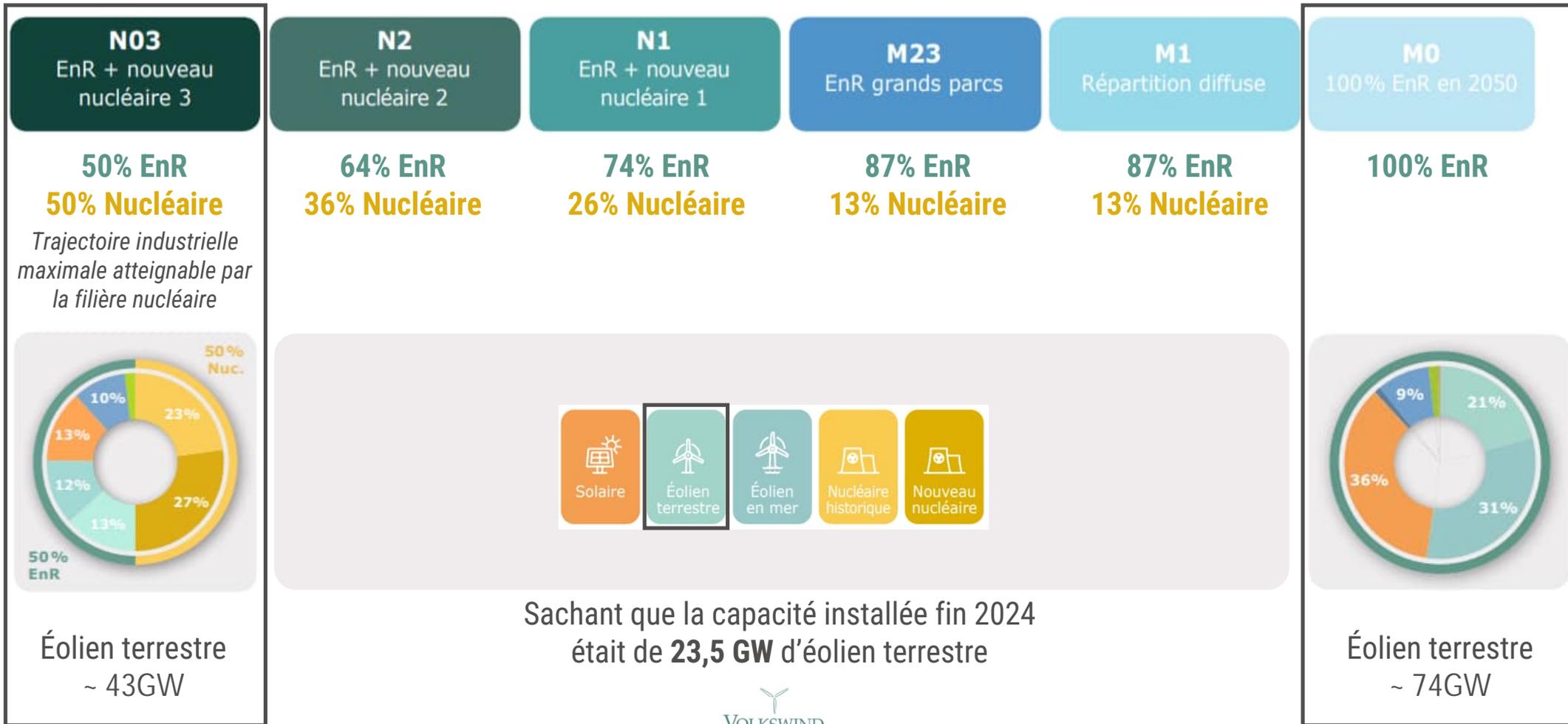
Le contexte climatique



Les objectifs gouvernementaux



On a besoin des EnR ! (Les futurs énergétiques 2050 – RTE)



Les atouts de l'éolien



Une source **inépuisable**

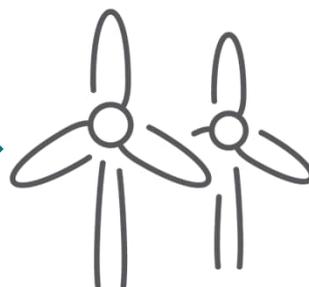
2^{ème}
gisement
d'EU

Une énergie compatible avec
d'autres activités



Une énergie **bas carbone**

12,7g
CO₂/kWh



Une filière créatrice d'**emplois**



31 447
ETP fin
2023



Une énergie **sûre**

90-95%
recyclable

Une énergie **compétitive** sur le
marché de l'électricité

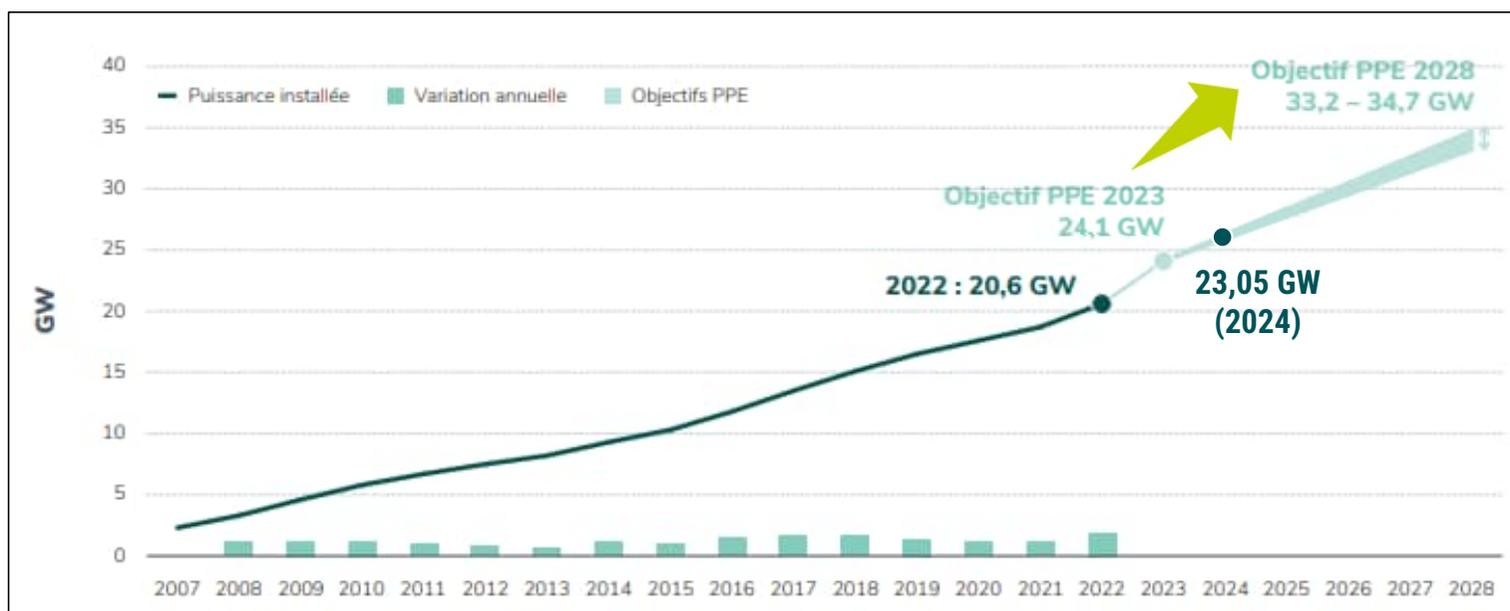


6,2 Md€
pour l'Etat
en 2022-23

69,3 €
/MWh

Bilan et objectifs en France

Développement de l'éolien terrestre (PPE / Programmation Pluriannuelle de l'Energie)



Bilan et objectifs en région

En région Centre Val de Loire,

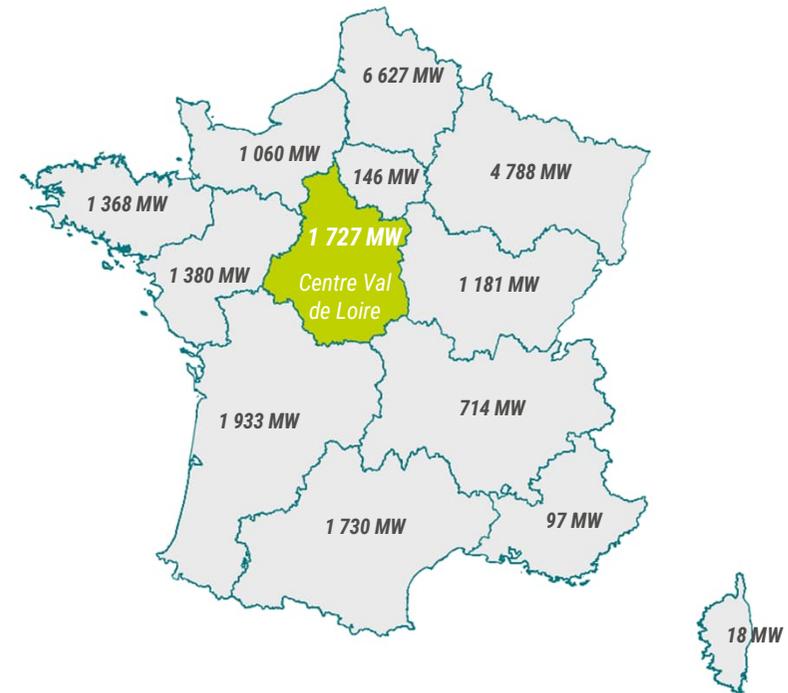
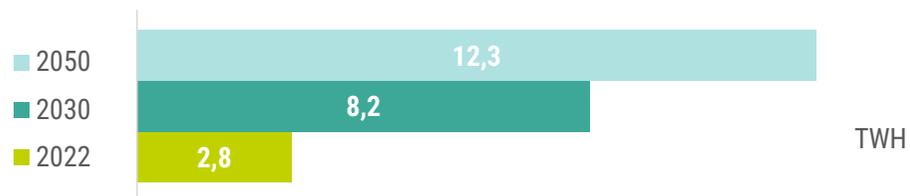
1 727 MW installés au 30/06/2024

La production éolienne en 2023 était d'environ **3,7 TWh**
(Source : bilan électrique 2023 – RTE – Centre Val de Loire)

L'objectif régional retranscrit dans le SRADET est d'environ :

✎ **8,2 TWh** pour 2030

✎ **12,3 TWh** pour 2050



Puissance installée au 30/06/2024*

Source : *Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, deuxième trimestre 2024 », aout 2024

L'éolien sur le territoire

Communauté de communes Cœur de Beauce

Au 27 février 2025 (DREAL) :

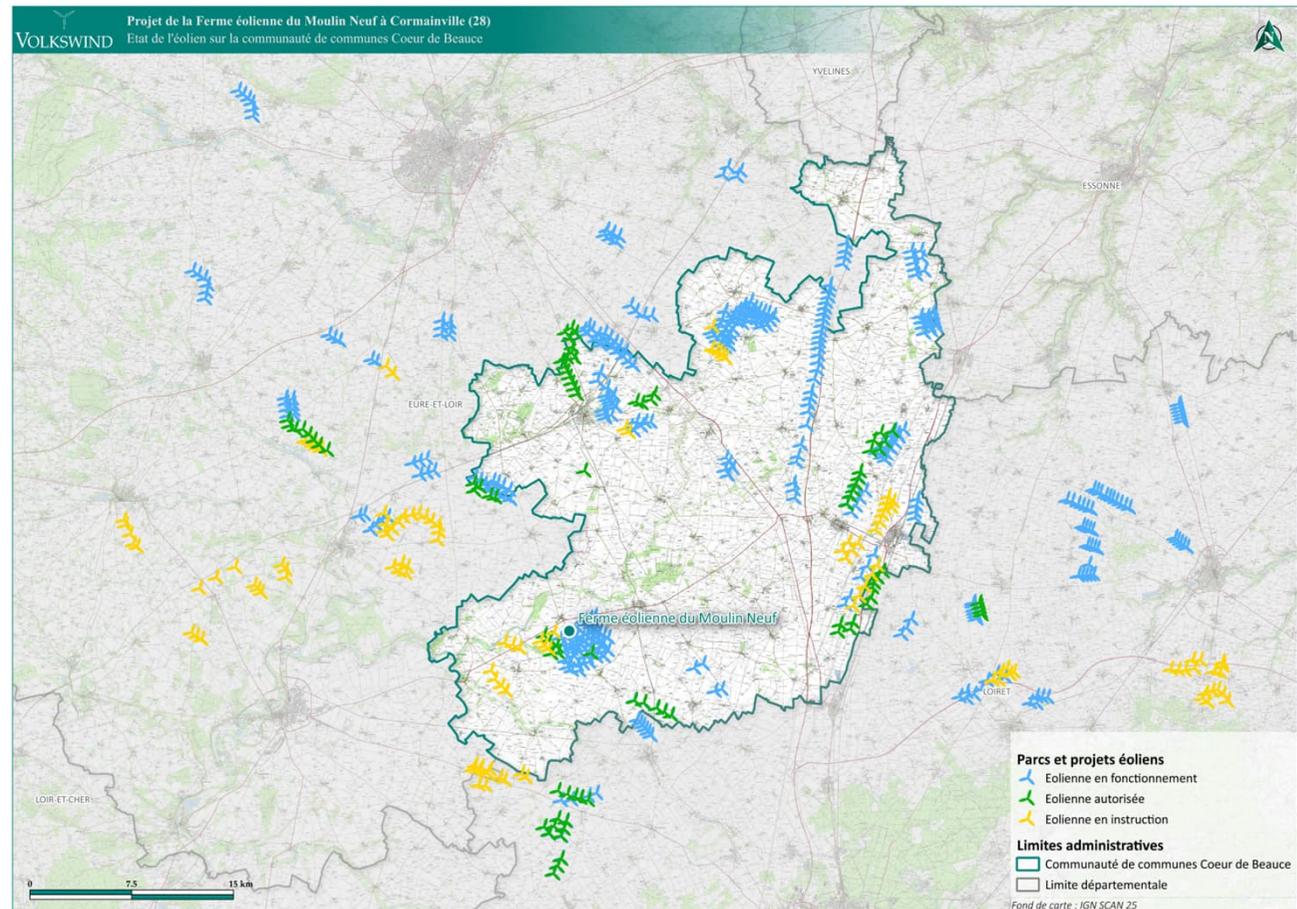
13 parcs en exploitation – 572 MW

9 parcs autorisés – 143,6 MW

Dont 3 repowering autorisés – 46,2 MW

5 parcs en instruction – 142,8 MW

Dont 1 repowering autorisé 36,8 MW

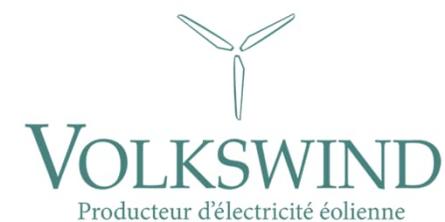




| Questions / Réponses



02 Description du projet



Historique du projet

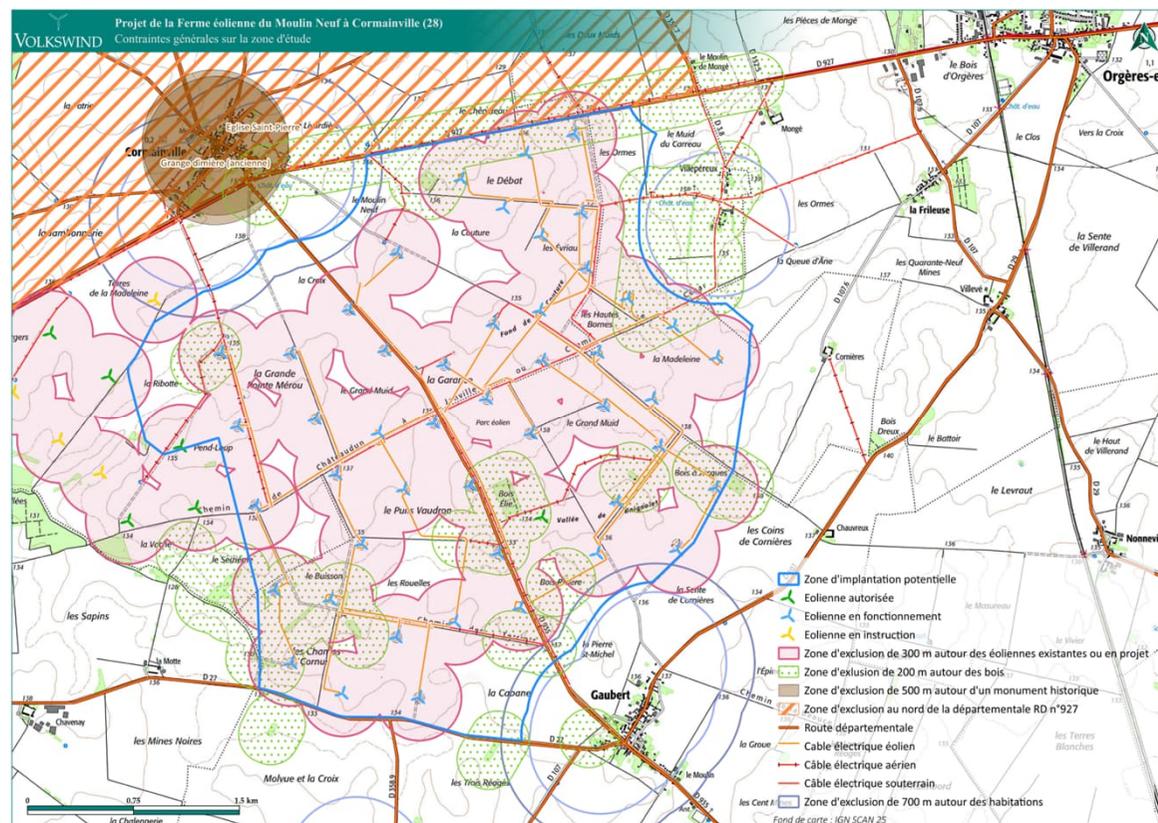
Date	Evènement
Depuis 2020	Contacts et réunions avec les mairies de Cormainville, Guillonville et Courbehaye
Oct. 21 à Oct. 22	Etudes naturalistes : relevés et observations de la population faunistique et floristique et de leurs habitats (oiseaux, chauves-souris...)
Nov. 21, Dec 21 et Jan 22	Délibérations favorables des mairies de Cormainville, Guillonville et Courbehaye pour le projet ainsi que pour l'utilisation des chemins communaux.
Février 2022	Lancement des études paysagères : photographies et cartographies du paysage sur la zone d'études, relevés des sensibilités paysagères
Septembre 2022	Lancement des études acoustiques : relevés du niveau sonore ambiant au niveau des habitations proches du projet
Juillet 2023	Dépôt de la première demande d'autorisation environnementale
Janvier à août 2025	Adaptation du projet aux contraintes de la circulation aérienne
Septembre 2025	Dépôt prévisionnel d'une seconde demande d'autorisation environnementale

Justification du choix du site

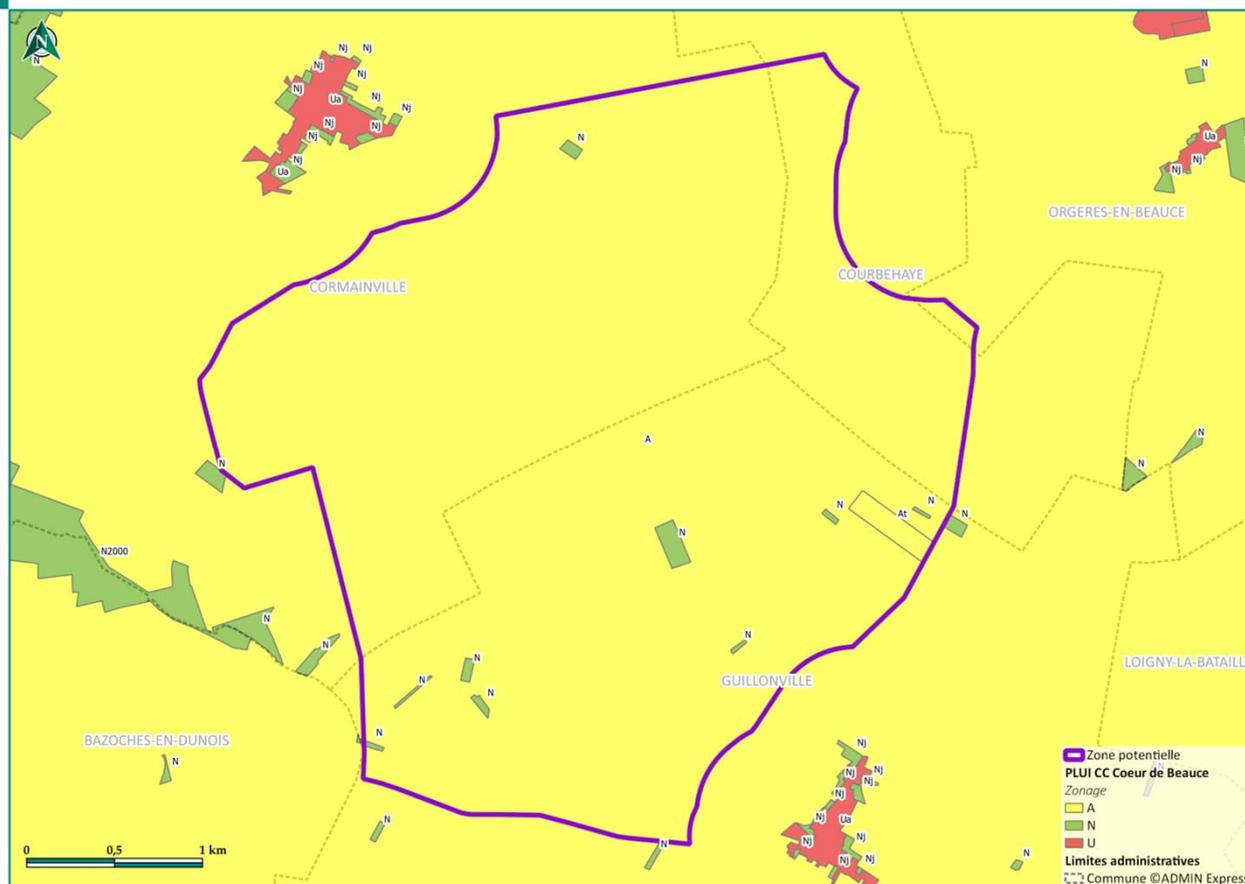
Type de contraintes	Contraintes présentes sur le site
Zones d'accélération	Impossibilité de création d'une ZAENR en raison de la présence d'une zone Natura 2000 malgré le souhait des communes.
Contraintes Aéronautique	Aviation civile : plafond de 339 m NGF Base militaire d'Orléans-Bricy à proximité
Habitat	Implantation au sud de la départementale D927 afin de préserver le cadre de vie des habitants du bourg de Cormainville Implantation à 700 mètres des habitations
Réseaux et infrastructures de transport	Réseaux électriques souterrains des parcs éoliens Éloignement aux routes départementales selon les préconisations du Conseil Départemental
Distance aux ERP, ICPE, installation nucléaire	Plusieurs parcs construits, en instruction et autorisés sur le site, distance de 300 m minimum entre les mâts requise
Raccordement	Poste ENEDIS en fonction des disponibilités ou poste privé du Bois Paillet.
Sensibilités naturalistes	Plusieurs boisements au sein de la zone d'implantation potentielle En zone Natura 2000
Sensibilités paysagères et patrimoniales	2 monuments historiques à Cormainville Paysage d'openfield

Analyse des contraintes techniques, naturalistes, patrimoniales sur les communes de Cormainville, Guillonville et Courbehaye.

Selection du site optimal (éloignement aux habitations, capacité d'accueil, sensibilités naturalistes et paysagères...)



Les documents d'urbanisme



PLUi Cœur de Beauce

En zone Agricole, les constructions industrielles concourant à la production d'énergie sont autorisées ainsi que les constructions d'intérêts collectifs.

Aucune contrainte de volumétrie

Des Espaces Boisés Classés et une zone dédiée à un champ de tir se situent au sein de la zone d'implantation

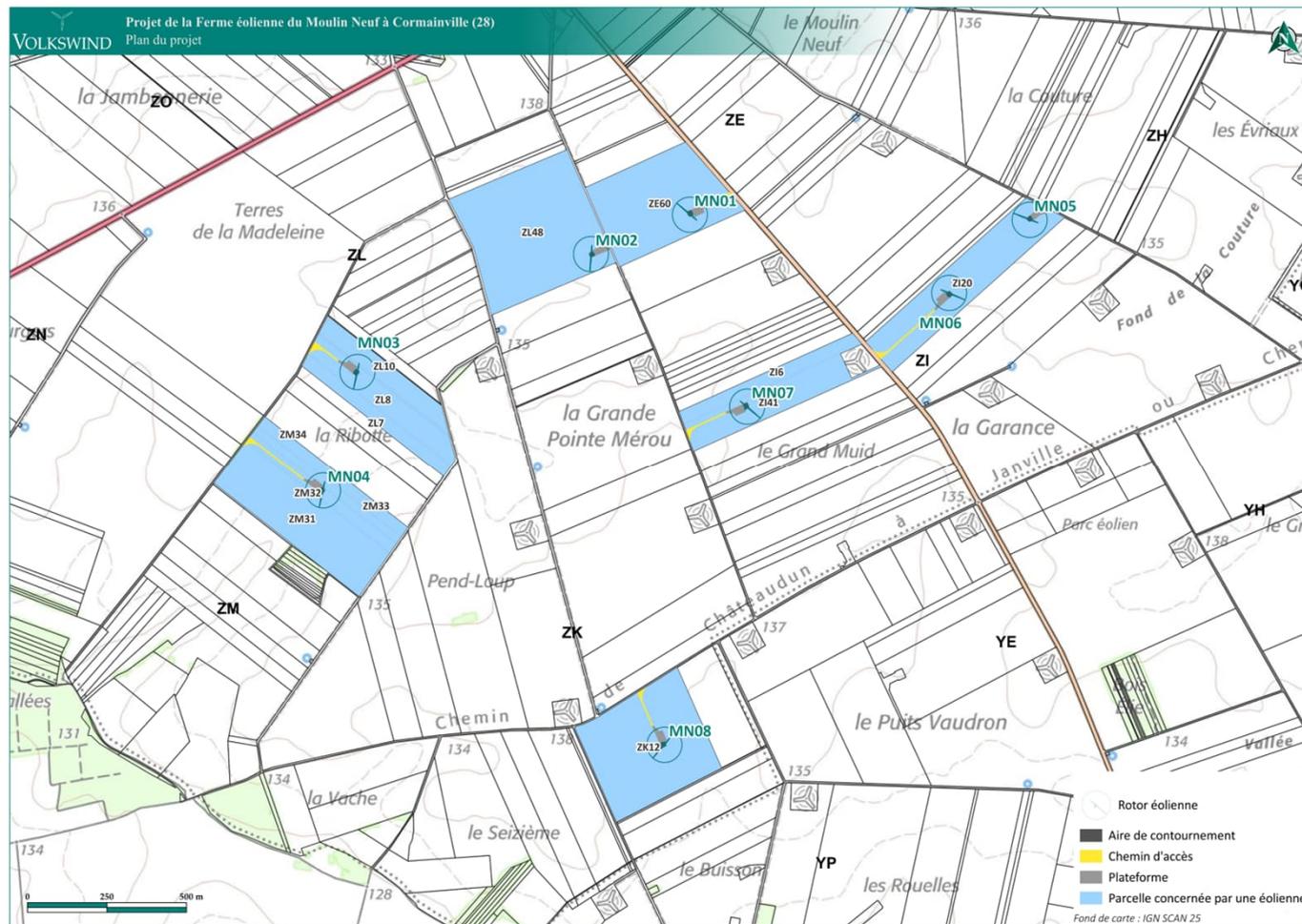
Description du projet

Caractéristiques techniques

Nombre d'éoliennes :	8
Diamètre de rotor :	110m
Hauteur maximale :	140 m
Garde au sol :	30 m
Puissance unitaire :	2,2 MW
Puissance totale :	17,6 MW
Distance aux habitations :	700 m
Aménagements et accès :	Utilisation des accès existants



Description du projet



Raccordement envisagé

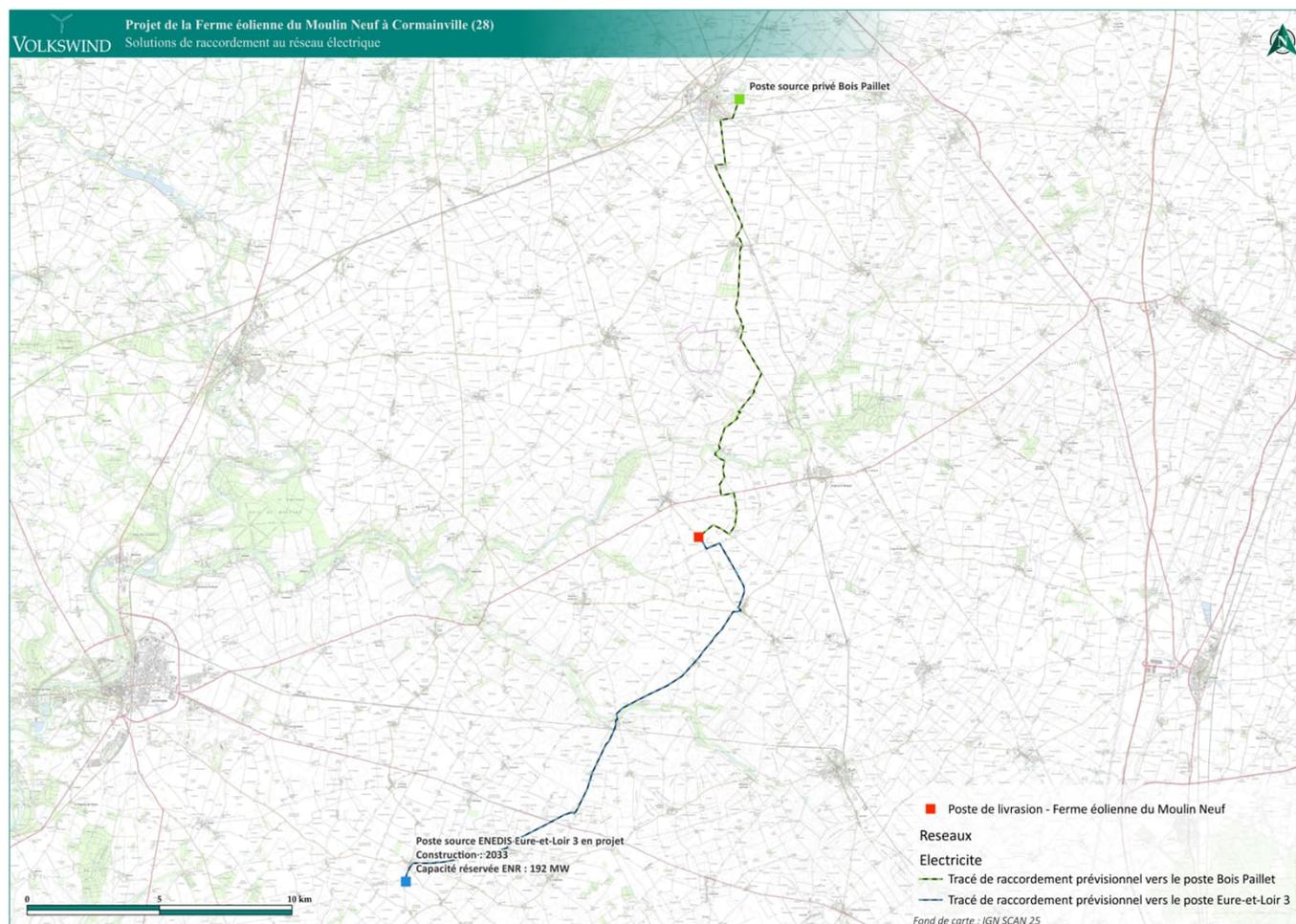
Poste source privé du Bois Paillet exploité par
Volkswind – 21,1 km

Ou

Poste source ENEDIS Eure-et-Loir 3 en projet
avec une capacité réservée aux énergies
renouvelables de 192 MW

Construction prévisionnelle en 2033 – 21,6 km

Remarque : Le raccordement final dépendra de la solution de raccordement proposée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution au moment de la demande de raccordement, à savoir après autorisation du projet.



Raccordement envisagé

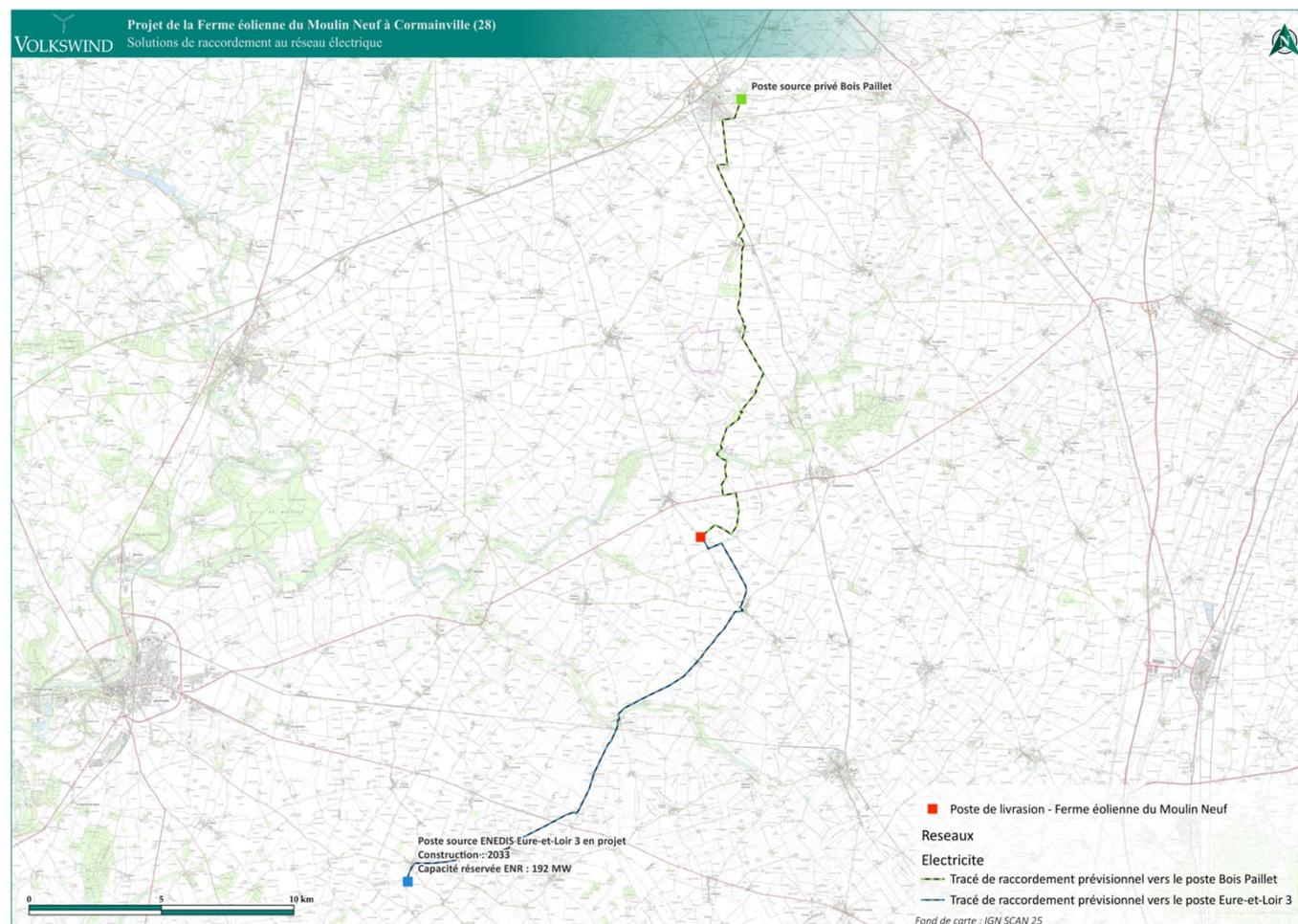
Poste source privé du Bois Paillet exploité par
Volkswind – 21,1 km

Ou

Poste source ENEDIS Eure-et-Loir 3 en projet
avec une capacité réservée aux énergies
renouvelables de 192 MW

Construction prévisionnelle en 2033 – 21,6 km

Remarque : Le raccordement final dépendra de la solution de raccordement proposée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution au moment de la demande de raccordement, à savoir après autorisation du projet.



Nos références

Poste de Bois Paillet (28)



Autorisation

2021

Mise en service

Septembre 2022

Tension

33/90 kV

Puissance

69 MW



Photomontage



Puissance éolien

62,5 MW

Ferme éolienne des Aiguillettes (Louville, Ouarville) – 02/2023

18 MW

Ferme éolienne de Bois Elie (Cormainville, Guillonville) – 07/2023

22 MW

Ferme éolienne de Montguerin (Neuvy en Dunois) – A venir

22,5 MW

Puissance solaire

23,4 MW

Puissance stockage batterie

14 MW

Puissance injectée (bridage dynamique)

69 MW

Les enjeux et impacts du projet

Thème	Nature de l'impact	Niveau de l'impact avant mesure	Mesures mises en œuvre	Niveau après mesure	Durée de l'impact résiduel
Milieu physique					
Topographie	Excavation de terres. Modifications restreintes du relief.	Négligeable	-	Négligeable	Lg
Géologie, pédologie	Tassement du sous-sol.	Négligeable	-	Négligeable	Lg
Hydrogéologie, Hydrographie	Risque de pollution mécanique et chimique des eaux.	Faible	R : Base de la tour des éoliennes servant de cuvette de rétention. Hydrocarbures (huiles) pompés et traités par une société spécialisée. Kit anti-pollution mis à disposition. Opérateurs formés et sensibilisés à la prévention. Entretien mécanique des plateformes et chemins d'accès (une à deux fois par an).	Négligeable	Lg
	Modification des ruissellements et des infiltrations.	Négligeable	E : Aucun prélèvement ni rejet d'eau.	Négligeable	Lg
Qualité de l'air	Evite le rejet de CO ₂ .	Positif	-	Positif	Lg
Paramètres climatiques	Lutte contre l'effet de serre.	Positif	-	Positif	Lg
	Modification de la vitesse et de la turbulence des vents.	Négligeable	-	Négligeable	Lg
Risques naturels	Effet amplificateur.	Négligeable	-	Négligeable	Lg
Milieu humain					
Voies de communication et trafics	Phase chantier : Perturbation du trafic et dégradations légères des voiries.	Fort	R : Limitation des impacts de la circulation d'engins de chantier R : Ballsage des travaux C : Renforcement des chemins nécessaires au projet à la charge du pétitionnaire	Négligeable	C
	Phase exploitation : Perturbation exceptionnelle du trafic	Négligeable	-	Négligeable	Lg
Réseaux techniques	Réseaux (radioélectriques, gaz, électricité) : destruction, coupure.	Nul	-	Nul	Lg
	Dégradation possible de la réception TV.	Faible	E : Consultation des services. C : Solution au cas par cas ou globale permettant le retour à une bonne réception.	Nul	C
Aéronautiques	Collision. Gêne à la circulation. Perturbation des radars.	Négligeable	R : Ballsage réglementaire non modifiable.	Négligeable	Lg
Radars Météo-France	Perturbations.	Nul	-	Nul	Lg
Urbanisme	Respect des documents réglementaires.	Nul	-	Nul	Lg
Activités socio-économiques	Perte de surface agricole. Gêne à l'exploitation.	Modéré	E : Limitation de la surface utilisée.	Faible	Lg
			C : Indemnités des propriétaires et exploitants pour la gêne occasionnée compensant la perte de rendement.		
	Amélioration de l'économie locale. Intervention d'entreprises locales. Retombées fiscales locales.	Positif	-	Positif	Lg
Espace de loisirs	Attractivité touristique potentielle.	Positif	-	Positif	Lg
Risques technologiques	Destruction d'installation.	Nul	-	Nul	Lg

Les enjeux et impacts du projet

Milieu naturel		
Patrimoine naturel	Deux zones Natura 2000 sont présentes au sein de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit de la ZPS Beauce et Vallée de la Conie qui présente un intérêt avifaunistique sur la ZP et la ZSC Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun qui présente un intérêt pour la faune, la flore et l'habitat. De plus, l'aire d'étude éloignée est concernée par 24 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1, 8 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2, 1 ZICO et 6 SCEN	Prise en compte des enjeux liés aux zones protégées et d'intérêt.
Flore et habitats naturels	Les grandes cultures occupent la majorité de la surface de l'aire d'étude. Elles ne présentent pas d'enjeu pour la flore patrimoniale. Par contre, la parcelle en culture extensive localisée au nord-est de la ZIP fait apparaître la présence de deux espèces patrimoniales messicoles, le Bleuet et le Miroir de Vénus	Espèces sensibles d'intérêts patrimonial. Pas de contrainte particulière.
Trame verte et bleue	La zone de projet est concernée par la sous-trame des espaces cultivés définis par le SRCE de la région Centre-Val de Loire	Pas de contrainte particulière.
Avifaune	Sur l'ensemble de la période étudiée, 73 espèces ont été contactées dont 24 considérées comme patrimoniales, 10 avec un indice de sensibilité à l'éolien et 52 protégées par la réglementation française	Espèces sensibles d'intérêts patrimonial. Implantation à adapter à ces sensibilités.

Chiroptères	Les études chiroptérologiques menées au sein de l'AEI ont mis en évidence la présence de 16 espèces sur les 24 connues en région Centre-Val-de-Loire dont quatre espèces sont d'intérêt communautaire. Six espèces sont « quasi-menacées » (NT) régionalement selon la liste rouge régionale validée par le CSRPN de 2012, une espèce est vulnérable selon la liste rouge nationale (UICN, 2017) et sept espèces ont une sensibilité vis-à-vis des éoliennes mais ne présentent pas un risque de collision notable	Espèces sensibles d'intérêts patrimonial. Implantation à adapter à ces sensibilités.
Autre faune	Cinq espèces patrimoniales sont présentes dans l'AEI. Le Lézard des murailles, en enjeu modéré, qui est protégé en France selon l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 mais également inscrit à l'annexe IV de la directive « habitats, faune et flore ». Les quatre autres espèces patrimoniales ont un enjeu faible. Il s'agit de deux espèces d'insectes, le Sténobothre commun qui est « quasi-menacé » en région Centre et le Criquet des pelouses qui est une espèce « menacée et à surveiller » dans le domaine biogéographique néomoral. Ainsi que deux espèces de mammifères terrestres, le Putois d'Europe et le Lapin de garenne qui sont « quasi-menacés » en France	Pas de contrainte particulière.

Les enjeux et impacts du projet

Paysage et patrimoine		
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	La vallée de la Conie est une structure paysagère sensible vis-à-vis du projet.	Prise en compte des sensibilités.
	Des perceptions ponctuelles du VIP sont possibles depuis les coteaux ouest de la Vallée du Loir.	Prise en compte des sensibilités.
Perception depuis les axes de communication	Depuis les routes départementales, les perceptions sont larges et profondes. Les masques visuels sont rares.	Prise en compte des sensibilités.
	Un itinéraire de petite randonnée (PR) pédestre est indiqué sur les communes d'Orgères-en-Beauce, Courbehaye et Fontenay-sur-Conie.	Prise en compte des sensibilités.
Perception depuis l'habitat	Des visibilité sur le VIP existent depuis certains lieux d'habitat (Bourgs, hameaux, habitations isolées).	Prise en compte des sensibilités.
Covisibilité avec une silhouette de bourg	Des situations de covisibilité existent. À noter que d'autres éléments de grandes dimensions comme les silos agricoles entrent fréquemment en concurrence visuelle avec les silhouettes des villages.	Prise en compte des sensibilités.
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Sur le territoire d'étude du projet, il existe 113 monuments historiques, parmi lesquels figurent plusieurs monuments en situation de covisibilité.	Prise en compte des sensibilités.

Milieu sonore

- L'étude acoustique préconise un plan de fonctionnement optimisé des éoliennes en période nocturne afin d'éviter un dépassement des seuils des réglementaires ;
- Un suivi post-implantation sera réalisé après la mise en service afin de mesurer l'efficacité du plan de fonctionnement optimisé ;

Le projet en chiffres

- Estimation de production : 52,9 GWh – Equivalent de la consommation annuelle de 23 813 habitants
- CO2 évités : Entre 98 et 569 tonnes d'équivalent CO2
- Coût prévisionnel : 36 M€
- Retombées fiscales estimées*:
 - Total : 149 776€/an
 - Total bloc communal : 104 843€/an
- Emplois : Création de 162 Equivalent Temps Plein lors de la construction, création de 3 Equivalent Temps plein pendant toute durée de vie du parc, dont 2 dans le département d'Eure-et-Loir.

*Estimation en fonction de la fiscalité actuelle pouvant évoluer

Synthèse de la zone d'étude / du projet

Atouts de la zone / du projet

Zone de grandes cultures

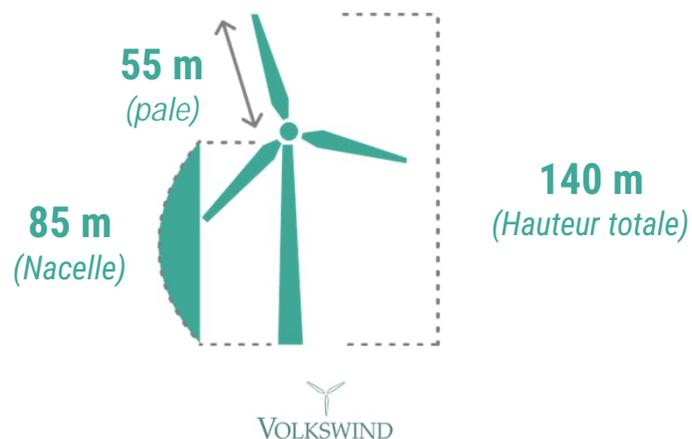
Emprise suffisante pour une distance minimale de 700 m aux habitations (*minimum réglementaire de 500 m*)

Zone éloignée des zones environnementales sensibles, et monuments historiques

Consolidation d'un parc existant

Potentiel de 8 éoliennes

Accès à proximité





| Questions / Réponses



03 Votre interlocuteur



Nos métiers

Développement



Construction



Exploitation - Maintenance



Nos parcs éoliens

Parcs développés et construits	65
	1061 MW
Parcs autorisés et en construction	558 MW
Projets en étude	2000 MW



Parcs autorisés



Parcs en construction



Parcs développés et construits

Nos références en Région

Guillonville (28)



Autorisation

Janvier 2019

Mise en service

Été 2023

Investissement

29 M€

Eoliennes

V110 – 110 m

Parole d' élu

«L'arrivée des éoliennes n'a pas provoqué de changement spectaculaire. Nous n'avons jamais eu de retour sur le bruit des éoliennes par exemple.»

«Cela nous a permis de maintenir le montant des impôts locaux qui n'a pas augmenté depuis plusieurs années.»

« Nous n'avons pas constaté une baisse de prix de l'immobilier sur la commune, qui suit plutôt la courbe nationale. Les éoliennes n'ont pas eu de conséquences négatives sur le prix de l'immobilier dans la commune.»



Monsieur François Cottin, Maire de Guillonville, 472 habitants



Volkswind 5^{ème} Exploitant en Centre Val de Loire en 2023

Nombre d'éoliennes

10

Puissance totale

22 MW

Production électrique estimée

65 200 MWh

Equivalent consommation électrique

31 000 personnes



| Questions / Réponses



04 Le comité de projet

Le périmètre du comité de projet

19 communes + 1 EPCI concernés dans un rayon de 6 km :

Bazoches-en-Dunois

Cormainville

Courbehaye

Eole-en-Beauce

Fontenay-sur-Conie

Guillonville

La Chapelle-Onzerain

Loigny-la-Bataille

Lumeau

Nottonville

Orgères-en-Beauce

Patay

Peronville

Sancheville

Terminiers

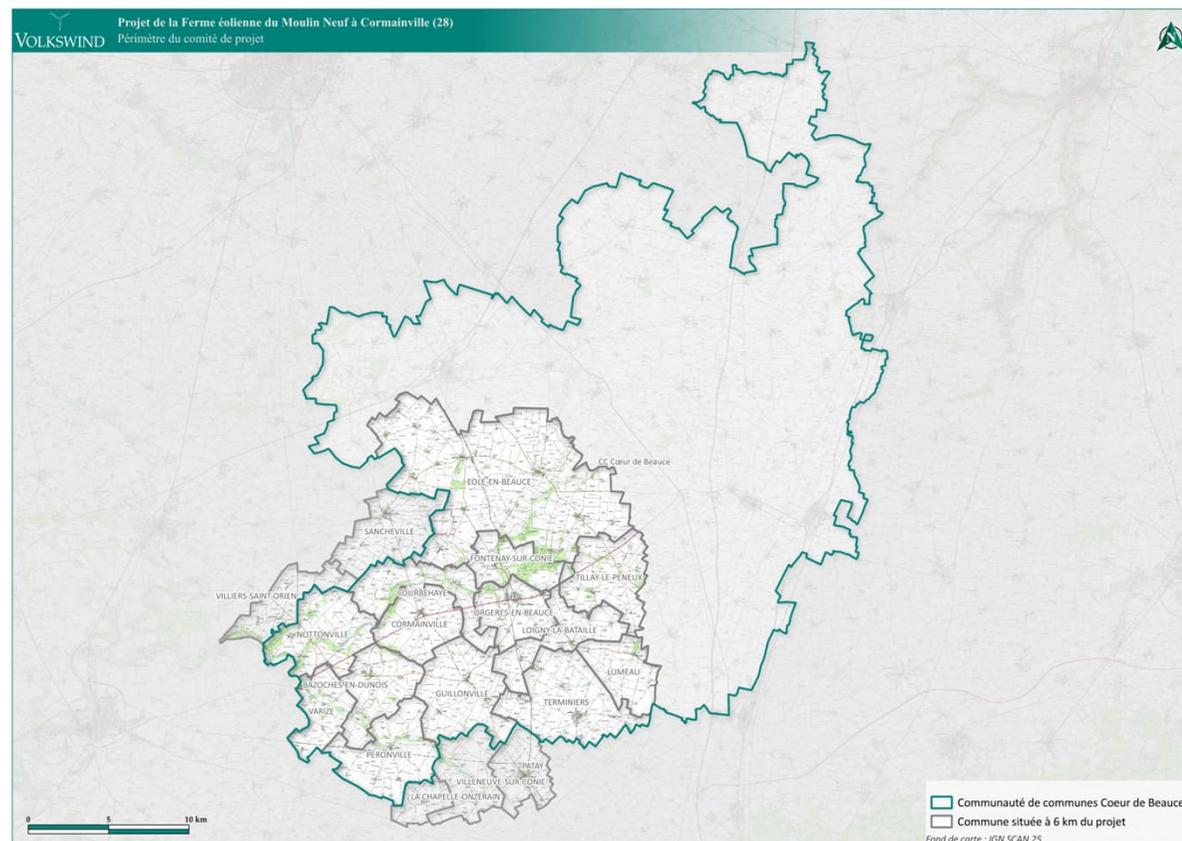
Tillay-le-Peneux

Varize

Villeneuve-sur-Conie

Villiers-Saint-Orien

CC Cœur de Beauce



Rôle de la mairie dans le projet

- ✓ Convention d'utilisation des chemins
- ✓ Mesures d'accompagnement
- ✓ Comité de projet réglementaire
- ✓ Remarques sur le Résumé Non Technique avant dépôt

- ✓ Collecte participative
- ✓ Ouverture au capital
- ✓ Financement/consignation projet de transition énergétique/biodiversité

- ✓ Retombées fiscales

Développement
du projet

Instruction

Financement

Construction

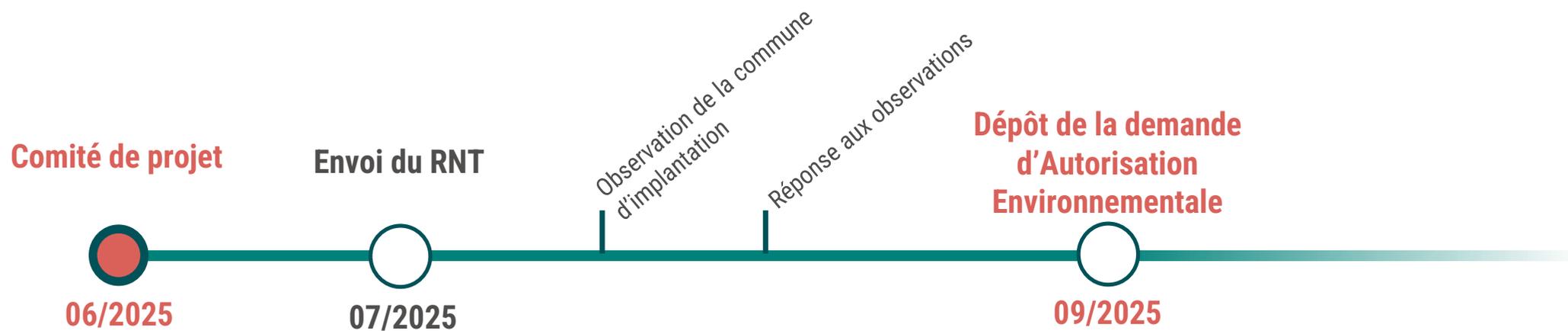
Exploitation

- ✓ Enquête publique : délibération du Conseil Municipal
- ✓ Participation à une CDNPS éventuelle

- ✓ Constats voirie (avant/après travaux)

Communication, information, partenariats

Agenda



- Observations

Envoi à la commune d'implantation
+ communes du rayon de 6km pour
information



! Merci de votre attention !